



Ne pas juger.

Ne juge pas ton prochain

Qui peut connaître l'Autre

Les Pirke avot, traité des Pères, livre d'éducation aux vertus, citent souvent Hillel. Ce dernier refuse que l'on porte un jugement sur son prochain, car on ne peut pas connaître l'Autre et les raisons qui l'obligent à agir ainsi.

משנה מסכת אבות פרק ב

[ד] הלל אומר אל תפרוש מן הצבור ואל תאמן בעצמך עד יום מותך ואל תדין את חברך עד שתגיע למקומו ואל תאמר דבר שאי אפשר לשמוע שסופו להשמע ואל תאמר לכשאפנה אשנה שמא לא תפנה:

Mishna Avoth – Pères – chapitre 2

4) Hillel enseigne : ne t'écarte pas de la communauté ; n'aie pas confiance en toi jusqu'au jour de ta mort, et ne juge ton prochain que lorsque tu seras vraiment à sa place ; ne dis pas quelque chose d'incompréhensible en te disant cela deviendra compréhensible ; et ne dis pas quand j'aurai le temps j'étudierai, peut-être que tu n'auras pas le temps.